



Quatrièmes Assises de la coopération décentralisée pour le développement  
*Comité européen des régions - Bruxelles, les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2015*

**Table ronde 4**  
**Réseaux, échanges et mutualisations des expériences**  
**au service de la coopération décentralisée**

**Contexte**

Depuis plusieurs années, des groupements et réseaux internationaux d'autorités locales s'établissent à différentes échelles, sous des formes variées et avec des moyens divers tout autour de la planète. De fait, ils existent aujourd'hui sur tous les continents, et dans plusieurs zones d'intégration supranationale. Au sein de l'Union européenne, la politique de cohésion territoriale et particulièrement la coopération territoriale européenne ont favorisé les coopérations transfrontalières, inter-régionales ou transnationales et le travail au sein de réseaux. Ces coopérations permettent d'appréhender à plusieurs la plupart des politiques publiques dont les autorités régionales et locales (ARL) ont la charge, en profitant de leurs regards croisés. Ailleurs, c'est la compréhension partagée d'enjeux communs qui poussent les ARL à travailler conjointement, au service de leurs territoires.

Des modèles de réseaux sont ainsi apparus et avec leur succès se sont multipliés, au risque d'une durée de vie plus ou moins éphémère. Panacées pour certains, solutions obligées pour d'autres, ces réseaux de coopération décentralisée recouvrent des réalités diverses et peuvent être perçus soit comme de véritables atouts pour les ARL et leur territoire soit comme des organisations contraignantes et peu pertinentes.

Pour les uns, ils apparaissent comme de simples outils de communication institutionnelle et abstraite, éloignés de toute recherche de bénéfice pour les territoires. À l'inverse, pour d'autres, ils peuvent être un réel outil de développement des territoires, et doivent ainsi dépasser la seule juxtaposition d'intérêts individuels pour se concevoir et se construire comme des véritables plateformes d'intérêts mutuels entre des partenaires internationaux, seul gage de leur efficacité. Dans ce contexte, les échanges d'expériences, de connaissances et de regards sont indispensables à l'expression de la valeur ajoutée des réseaux entre ARL.

Les réseaux internationaux d'autorités locales et régionales seraient alors considérés comme des outils efficaces au service de la coopération au développement. S'il est vrai que les réseaux contribuent souvent à assurer une meilleure utilisation des fonds, y compris des financements de bailleurs internationaux, il est vrai également que l'aspect financier n'est pas la seule dimension à prendre en compte. L'apport immatériel

des échanges internationaux est certainement plus fort que le seul aspect comptable. Au-delà de la question de la pérennité de ces réseaux, qui souffrent souvent d'une réduction des financements externes, leur raison d'être repose avant tout sur une volonté politique, une conviction de l'intérêt de travailler à plusieurs à la recherche de résultats concrets et tangibles, et au service de l'intérêt mutuel: ils doivent prioritairement se consacrer à l'action et aux projets qu'ils portent et maintenir leur dynamique de travail. Ces exigences du travail collaboratif, qui représentent déjà un défi majeur au sein des pays de l'Union européenne, sont d'autant plus prégnantes lorsque ces partenariats impliquent, dans le cadre de la coopération décentralisée, des territoires situés dans des espaces géographiques et temporels très éloignés.

### **Valeur ajoutée pour les autorités locales**

Malgré une possible limitation de la capacité d'action de chacun de ses membres et les contraintes imposées par la «discipline de groupe», et bien que des rivalités et/ou concurrences puissent exister entre ARL ou risquent de survenir si les principaux intérêts de chacun ne sont pas bien compris et défendus, l'appartenance à ces réseaux demeure source d'avantages et d'atouts. Par exemple, les réseaux internationaux, en tant qu'expressions d'alliances politiques, permettent aux ARL de mieux faire entendre leurs voix sur la scène internationale. De même, ils peuvent également aider à renforcer l'attractivité et le rayonnement international des territoires impliqués.

D'un point de vue plus pratique, les réseaux permettent aussi d'accélérer la mise en place d'opérations pilotes, la concrétisation d'innovations urbaines, sociales, environnementales, qui ne peuvent être menées seules. Et l'apport de l'expertise «étrangère» facilite souvent la mise en place d'innovations. Enfin, la mutualisation des moyens non seulement financiers, mais aussi humains et immatériels, permet de donner de l'ampleur et de l'efficacité aux actions proposées.

Reste à savoir à quel type de réseaux appartenir, sur quelle(s) thématique(s) il est plus intéressant de travailler à plusieurs (i) en vue de favoriser par exemple l'attractivité et/ou le rayonnement de son territoire, ou (ii) pour trouver des solutions de développement urbain spécifiques et/ou adaptées.

1. En s'appuyant sur les apprentissages et les expériences de réseaux européens et internationaux, les discussions s'articuleront autour des questions suivantes:
2. Quels sont les avantages, les risques et les limites des réseaux et de la mutualisation dans le domaine de la coopération au développement?
3. Quelles sont les valeurs ajoutées de ces réseaux pour la coopération au développement en général et pour la coopération décentralisée en particulier? Comment leurs innovations bénéficient-elles aux ARL?
4. Certaines thématiques gagnent-elles à être privilégiées dans le cadre de réseaux d'ARL pour la coopération au développement?
5. Dans quelles mesures les réseaux d'ARL participent-ils à réinventer les relations et coopérations internationales?
6. Si les réseaux présentent un intérêt réel, comment soutenir et favoriser leur déploiement?

